Une marque commerciale des parcs nationaux comme levier d'un développement local durable

Parcs nationaux de France

En 2011, la France s'est dotée d'une nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), qui « vise à préserver, restaurer et accroître la diversité du vivant » sur l'ensemble du territoire national. Le réseau des 10 parcs nationaux français, fédéré par Parcs nationaux de France, constitue un élément essentiel de la politique nationale de protection de la nature. Les actions des établissements des parcs nationaux sont en étroite adéquation avec les 20 objectifs de la SNB, et ils sont de fait des acteurs incontournables en matière de biodiversité.

Le projet d'un coup d'œil

Les parcs nationaux ont depuis 2006 la mission explicite de contribuer au développement durable de leur territoire. Afin de valoriser les acteurs économiques - de l'artisanat, du tourisme, de l'agriculture… - ayant des pratiques respectueuses de l'environnement et des patrimoines, la loi sur les parcs nationaux de 2006 prévoit la création d'une marque commerciale unique. Parcs nationaux de France coordonne la mise en place, le dépôt (en 2013) puis à terme la gestion de cette marque.

Parcs nationaux de France contribue aux objectifs de la SNB

En offrant aux acteurs économiques des territoires le bénéfice de l'image « Parc national » dès lors qu'ils respectent les règlements d'usage de la marque et contribuent à la préservation des patrimoines, le marquage apporte une valeur ajoutée à l'activité économique de l'entreprise et permet ainsi **« d'inclure la biodiversité dans la décision économique » (Objectif 7 de la SNB).**

L'approche de la marque cherche à valoriser les pratiques contribuant au maintien de la biodiversité par rapport à celles qui ont un impact défavorable. Le dispositif contribue ainsi à **« maîtriser les pressions sur la biodiversité » (Objectif 11 de la SNB).**

1

2

1 L'accompagnement en montagne est une activité valorisant le patrimoine et susceptible de bénéficier de la marque des parcs nationaux.

2 L'organisation de plongées de découverte dans le Parc national de Port-Cros est une activité valorisant le patrimoine et susceptible de bénéficier de la marque des parcs nationaux.

Le marquage valorise aussi les produits ou services qui prennent en compte le renouvellement de la ressource et garantissent la durabilité de son usage, en adéquation avec l'**Objectif 12 de la SNB, « garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques »**.

Les parcs nationaux, des leviers pour un développement local durable :

la marque des parcs nationaux vise à conduire à une appropriation de la biodiversité par les acteurs économiques et ainsi créer une dynamique de développement durable.

Photos : © Parc national du Mercantour, Parc national de Port-Cros • Conception/rédaction : Francine Bowdy • Conception graphique : Desidera6